

Voilà ce qu'ils ont fait, et bien que, lorsqu'ils en appelèrent au peuple, l'opinion publique se fût déclarée fortement opposée à la confédération et qu'ils eussent persuadé au peuple de l'île de se tenir en dehors de l'Union, que firent-ils en définitive ?

Deux des chefs de ce gouvernement vinrent à Ottawa à l'insu de la population, pour négocier les conditions de l'Union. Pendant que ces négociations se poursuivaient, on amena la discussion sur le montant qu'ils devraient recevoir à condition qu'ils entrassent dans la Confédération. Ils prétendirent que, le Canada ayant contracté une dette considérable pour la construction du chemin de fer du Pacifique, ils ne pouvaient être admis dans les mêmes conditions que les autres provinces, parce qu'ils ne retireraient aucun avantage de ce chemin de fer.

Voici les conditions qui furent acceptées par ces messieurs :

On estima à \$30,000,000 le chiffre de la dette contractée pour la construction du chemin de fer, plus une somme considérable pour les canaux, et la population de l'île du Prince-Edouard a reçu et reçoit sa part des dépenses qui sont faites pour le chemin de fer du Pacifique. Et cependant il y a dans l'île des personnes qui prétendent n'avoir retiré aucun avantage de la Confédération. A une assemblée qui a eu lieu récemment sur l'île, M. W. D. Stewart, le bras droit de M. Davidson, disait :

“ Il est grandement temps que la population de cette île s'affirme et essaie de mettre fin à ces dépenses énormes dans une section de la Confédération pendant que les travaux publics des provinces de l'est sont abandonnées, faute de fonds.”

Pour ce qui regarde l'île du Prince-Edouard, nous avons reçu une part raisonnable de ces dépenses lorsque le Canada s'est chargé de construire le chemin de fer ; et lorsque ces terres seront vendues, il est probable que la dette ne sera pas augmentée et que l'île du Prince-Edouard continuera à recevoir sa part de ces \$30,000,000 pendant longtemps.

Mais je m'étais levé pour dire qu'il ne faut attacher aucune importance à une pétition qui, pour commencer, est basée sur la fraude et la déception.

L'honorable député de Gloucester (M. Anglin), qui a présenté cette pétition, a déclaré que c'était une des pétitions les plus recommandables qui aient jamais été présentées à la Chambre des communes. Il y a certainement des noms respectables sur cette pétition mais je ne sais pas si leurs propriétaires les ont signées. Nous savons que des centaines de ces signatures sont fausses, qu'il y a une foule de duplicata et qu'on a ajouté à la liste les noms de beaucoup de personnes décédées. On m'a dit qu'on avait mis sur cette pétition les noms d'enfants de dix ans.

Je n'ai aucun doute que lorsque le contrat du syndicat aura été parfaitement expliqué à la population de la province, elle l'approuvera complètement et elle se sentira avec la population des autres provinces maritimes, soulagée d'un pesant fardeau. Elle sait ce qui peut lui arriver de pis, elle sait ce qu'elle aura à payer, et elle se sent soulagée de toute anxiété. Elle peut s'étonner que le gouvernement refuse une proposition de construire le chemin pour quelques millions de moins. Mais tout ce que les provinces maritimes demandent c'est une explication des conditions des deux contrats, car elles veulent agir loyalement et ne sont pas disposées à répudier des obligations solennellement contractées par ce gouvernement.

M. YEO. Pour répondre à l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries au sujet de cette pétition, je puis dire que j'en connais quelque chose, parce que je me trouvais dans l'île du Prince-Edouard à l'époque où elle a été signée. J'ai été mandé par télégramme dans plusieurs localités pour assister à des assemblées, et je pus assister à une d'elles. A cette assemblée, je vis sur le bureau une de ces feuilles qui portait le nom de toutes les personnes présentes, des conservateurs comme des libéraux.

Il est d'habitude aux assemblées tenues dans les localités rurales, qu'une seule personne signe pour la moitié ou les deux tiers des autres, mais cela n'eut pas lieu à l'assemblée dont je parle. L'honorable ministre n'a désigné que dix ou douze noms ; un des députés de l'île m'a dit qu'il y avait 200 noms qui étaient signés en double. C'est peut-être vrai, mais cela provient, je suppose, de ce que la pétition devait être envoyée au Sénat et à la Chambre des Communes.

Je puis affirmer une chose, d'après ce que je connais de l'île, c'est que, si l'on avait eu le temps de parcourir le pays, je crois qu'à peu près tous les électeurs de l'île du Prince-Edouard auraient signé cette pétition, excepté peut-être quelques chercheurs de places.

L'honorable ministre pense que le peuple est en faveur du contrat ; eh bien, qu'il donne sa démission, je donnerai la mienne et nous soumettrons la question aux électeurs.

Il ne sied guère à l'honorable ministre d'accuser de fraude la province qu'il représente. Je crois qu'on peut y trouver autant d'honnêteté, de droiture et d'intelligence que dans chacune des autres provinces de la confédération, et je défie qui que ce soit, qui ait visité cette île, de dire le contraire.

M. MACDONALD (King). L'honorable député de Prince (M. Yeo) peut se porter garant pour son comté, mais je m'oppose formellement à ce qu'il en fasse autant pour le mien.

Je puis dire avec la plus grande confiance, et certain de m'avancer que la pure et candide vérité, que tous les électeurs qui ont voté pour moi à la dernière élection sont disposés à appuyer la politique du gouvernement sur cette question, et je regarde comme une impertinence—

QUELQUES VOIX. Oh ! oh !

M. MACDONALD. Si le mot n'est pas parlementaire, je le retire ; mais je regarde comme très osé de la part de l'honorable député de Prince, de venir parler au nom de mon comté. Je crois que non-seulement mon comté, mais les sept huitièmes, sinon les huit neuvièmes des électeurs de l'île du Prince-Edouard approuveront la politique du gouvernement actuel. Ce gouvernement remplit les conditions que nous avons posées en entrant dans la confédération. La construction du chemin a ajouté \$30,000,000 environ à la dette du pays, et nous en avons eu le bénéfice depuis la Confédération ; les terres du Nord-Ouest suffiront à éteindre la dette créée pour cette construction, et l'île du Prince-Edouard en retirera tout bénéfice. J'approuve complètement la politique du gouvernement au sujet de cette grande voie ferrée qui doit traverser le continent, qui favorisera le progrès du pays, qui en augmentera la population dans une proportion impossible à atteindre d'une autre manière, et qui débarrassera le public du fardeau de cette entreprise.

M. CHARLTON. Je demande la permission de donner quelques explications personnelles. L'honorable député de Niagara a dit que je m'étais abstenu avec soin de parler du chemin de fer “Northern Pacific,” du “Southern Pacific” et des chemins de fer du Texas. Je crois que vous rendrez le témoignage M. l'Orateur, que j'ai parlé du “Northern Pacific,” du “Southern Pacific” et de différents autres chemins de fer.

L'honorable député sait, je suppose, qu'il ne pouvait être question des chemins de fer du Texas, parce que le Texas a été admis dans l'Union comme territoire indépendant, qu'il a conservé la libre disposition de ses terres publiques et que les Etats-Unis ne peuvent concéder de terres publiques dans cet Etat.

M. ANGLIN. Je ne voulais pas prendre part à la discussion cet après-midi, mais les discours qui viennent d'être prononcés, m'obligent à dire quelques mots. L'honorable député de Niagara m'a regardé d'un air entendu.....

M. PLUMB. Un chien regarde bien un évêque.